



COMMUNE DE GRIES

56, rue Principale - 67240 GRIES

☎ 03 88 72 42 62

mairie@gries.fr

www.gries.eu

Accusé de réception en préfecture
216701698-20231207-23_01338-DE
Date de télétransmission : 12/12/2023
Date de réception préfecture : 12/12/2023

EH/JFS/CS

Extrait des délibérations du Conseil Municipal

Séance du jeudi 07 décembre 2023 à 18h30 Salle du Conseil - « Maison Commune »

Conseillers élus : 23

Conseillers en fonction : 21

Conseillers présents : 17

Conseillers représentés : 4

Date de convocation : 1^{er} décembre 2023

Sous la présidence de M. Eric HOFFSTETTER, Maire

Présents : M. Eric HOFFSTETTER, M. Jacky NOLETTA, Mme Fabienne ANTHONY, M. Patrick SIMON, Mme Véronique IFFER, M. Richard VOLTZENLOGEL, Mme Michèle NAVE, M. Julien ANCKLY, Mme Agnès GUILLAUME, M. Maxime KERN, Mme Sabrina KIMMICH, M. Pierre KOCH, Mme Sabine KROMMENACKER, M. François LAEUFER, Mme Joan MAAGER, Mme Emmanuelle PARISSE, M. Philippe SCHILLING

Absents excusés avec pouvoir : Mme Paola DI MICHELE, pouvoir à Mme Sabrina KIMMICH
Mme Géraldine FURST, pouvoir à Mme Agnès GUILLAUME
Mme Carole METZ, pouvoir à Mme Michèle NAVE
M. Alain VOLTZENLOGEL, pouvoir à M. Richard VOLTZENLOGEL

Objet : Demande de subvention à la Collectivité Européenne d'Alsace (Fonds d'Attractivité d'Alsace et Plan Patrimoine) pour le projet de restructuration du corps de ferme, 68 rue Principale

Par délibération du 11 juillet 2022, le Conseil Municipal a attribué un marché de maîtrise d'œuvre au cabinet NUNC Architectes pour le projet de restructuration du corps de ferme situé 68 rue Principale, visant à accueillir la bibliothèque municipale, un accueil périscolaire de 50 places pour les 3-6 ans.

Le projet et le marché de maîtrise d'œuvre ont été provisoirement suspendus en novembre 2022 après la phase APS, suite à des circonstances financières imprévisibles, liées aux contrats de fourniture d'énergie des bâtiments communaux pour la période 2023-2024. L'augmentation des dépenses énergétiques, estimées à + 250 K€ par an, n'aurait pas permis à la commune de dégager un autofinancement suffisant pour la souscription d'un nouvel emprunt.

Le lundi 4/9/2023, Mme Rima Abdul-Malak, ministre de la Culture, M. Stéphane Bern, chargé de la Mission Patrimoine, Célia Verot, directrice générale de la Fondation du patrimoine et Stéphane Pallez, présidente directrice générale de FDJ, ont dévoilé les 100 sites départementaux de métropole et d'outre-mer lauréats du Loto du Patrimoine 2023.

La commune de Gries a eu le plaisir d'apprendre que le site a été sélectionné dans le cadre de cette opération, et que le projet bénéficiera d'un financement exceptionnel afin d'assurer une partie de ses travaux de rénovation, grâce aux recettes issues des jeux Mission Patrimoine commercialisés par la société FDJ en septembre 2023. Le montant de l'aide accordée sera communiqué fin 2023, en fonction des ventes réalisées.

Cette désignation, ainsi que de meilleures perspectives sur les consommations d'énergie en 2024 et surtout 2025, avec un nouveau contrat de fourniture d'électricité à des prix plus raisonnables, permettent à la commune de reprendre le projet et de solliciter les différents partenaires institutionnels concernés pour l'attribution de subventions.

Un nouveau chiffrage d'une phase APS avancée, quasi APD, a été présenté à la commune par l'architecte en date du 23 novembre 2023. Le coût total HT des travaux est de **3 101 252 €**, et les frais de maîtrise d'œuvre se chiffrent à 491 600 € HT. Avec l'acquisition du terrain par la commune (412 000 €), le coût total TTC du projet est de **4 723 422.40 €**.

La commune sollicite la Collectivité Européenne d'Alsace pour une aide financière à travers les dispositifs Fonds d'Attractivité Alsace et Plan Patrimoine. Le plan de financement est joint à la délibération.

La décision finale sur le lancement de ce projet dès 2024 ou d'un report éventuel sera prise par la commune après connaissance de l'ensemble des notifications des montants de subventions des partenaires sollicités.

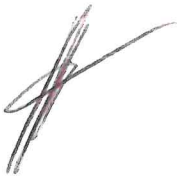
Entendues les explications de M. Eric HOFFSTETTER, Maire

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, **DECIDE**

- **DE SOLLICITER** la Collectivité Européenne d'Alsace pour l'attribution de subventions au titre des dispositifs Fonds d'Attractivité Alsace et Plan Patrimoine,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Délibération rendue exécutoire
Transmise à la Sous-Préfecture le 11 décembre 2023
Publiée ou notifiée le 11 décembre 2023
DOCUMENT CERTIFIE CONFORME

Le Maire,
Eric HOFFSTETTER



La secrétaire,
Michèle NAVE

